

Image not found or type unknown



# Dans quels cas faut-il dissoudre une SARL ?

Fiche pratique publié le 16/09/2013, vu 475 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://www.assistant-juridique.fr)

**De nombreuses circonstances peuvent aboutir à la dissolution d'une SARL. La dissolution d'une SARL peut en effet résulter d'un texte légal, d'une décision du juge ou des associés ou enfin d'une situation prévue par les statuts.**

La SARL se trouve dissoute de plein droit par l'expiration de la durée pour laquelle elle a été constituée, sauf si les associés ont décidé de la proroger.

La SARL prend également fin lorsque les statuts prévoient l'exercice d'une activité déterminée et que celle-ci cesse de l'exercer, sans possibilité de régularisation.

Pour en savoir plus : [http://www.assistant-juridique.fr/cas\\_dissolution\\_sarl.jsp](http://www.assistant-juridique.fr/cas_dissolution_sarl.jsp)